Image not found or type unknown

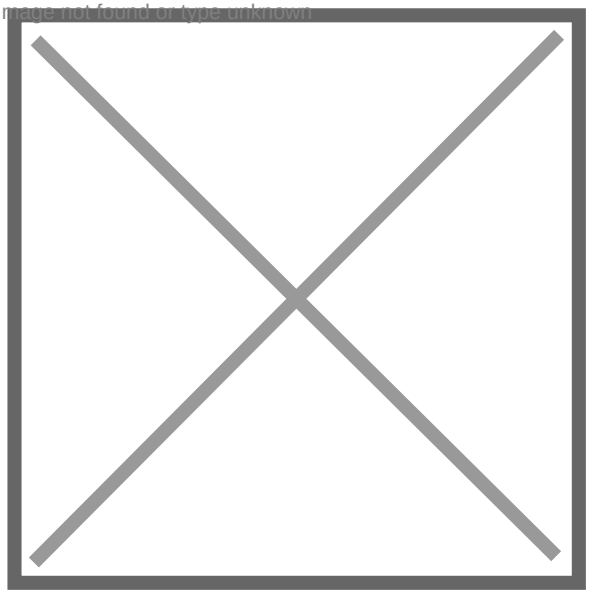

Panneau interdiction de stationner travaux sans travaux depuis 6 mois

Par **cici1997**, le **13/11/2019** à **13:50**

bonjour

Toute une ligne de voitures ont été mises en fourrière (début novembre) - Pour mon cas je n'ai eu que l'avis de contravention reçue car j'ai eu le temps de récupérer mon véhicule un lundi matin alors que :

Tout le monde stationne en permanence à cet endroit depuis plusieurs mois sans problème

Joint à ce message la photo des deux panneaux : un premier panneau, interdit de stationner pour travaux a compter du mois d'avril, 6 mètres plus loin le même panneau mais travaux à compter du mois de juin.

Puis je contester ou cela ne sert il à rien ?

merci par avance

Par **Lag0**, le **13/11/2019** à **14:00**

Bonjour,

Je ne vois pas les photos. Quelle différence faites-vous entre "un premier panneau, interdit de stationner pour travaux a compter du mois de juin" et "6 mètres plus loin le même panneau

mais travaux à compter du mois de juin.

S'il s'agit de panneaux provisoires, ce qui importe, c'est l'arrêté municipal qui va avec...

Par **cici1997**, le **13/11/2019** à **14:12**

Je ne suis pas parvenue à ajouter la photo ? On peut insérer un lien mais une photo ?

C'est un panneau interdiction de stationner classique (rond rouge) avec en dessous un petit panneau avec le symbole fourrière blanc, puis en dessous en jaune "à compter du .. la date.. et pour travaux"

Désolée j'avais fait une faute de frappe, le premier à compter du mois d'avril , et le deuxième à compter du mois de juin

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés